

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt et un
en exercice : 15 le vingt-sept mai à dix-huit heures trente
présents : 15 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
votants : 15 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2021

Date d'affichage : Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe,
GUICHARD Fabienne, PERTUISEL Stéphane, MORIN Séverine, HENRY Anne-
Christine, GABORIEAU Cédric (arrivé à 19h), MORDEL Michel, CLEMENT
Christelle, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean,
TOSTIVINT Sébastien (arrivé à 19h20), LEMARCHAND Christophe.

8 juin 2021 Absents excusés : néant.
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 05/2021/01/01 : Présentation du projet d'aménagement du site du Chêne Marqué

Madame le Maire invite le cabinet Ouest Am à présenter à l'assemblée le projet validé par la commission chargée d'étudier le dossier.

A l'issue de la présentation, le cabinet Ouest Am propose à l'assemblée de se réunir très prochainement sur le site afin de projeter plus concrètement les propositions d'aménagement sur le terrain pour la réalisation de l'avant-projet définitif.

Il est rappelé à l'assemblée que des crédits ont été ouverts à hauteur de 140 000 € pour les travaux et que les subventions suivantes ont été obtenues pour ce programme :

- 30 000 € au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- 59 621 € au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Monsieur Mickaël HAQUIN propose que la commission se réunisse très prochainement afin d'aborder les points de détail du projet, de finaliser l'avant-projet et de proposer au Conseil Municipal, après visite sur le site, de délibérer sur les phases de travaux à réaliser.

Les appels d'offres devraient être lancés courant septembre.

L'assemblée prend acte de ces propositions

N° 05/2021/01/02 : Présentation d'un logo pour la commune

Madame Fabienne GUICHARD, Adjointe en charge de la communication rappelle à l'assemblée que le nouveau site internet est en cours de création. Un devis a été signé avec l'entreprise Pandao pour un montant de 2 991 € (sans TVA), avec un forfait annuel de maintenance de 270 € / an (1 € la 1^{ère} année). Par ailleurs, l'entreprise Grain studio de Mégrit a été chargée de réaliser l'identité visuelle de la commune (devis signé à hauteur de 459 €).

La commission chargée d'étudier les différentes propositions soumet à l'assemblée avis le logo suivant (logo ayant retenu le plus d'approbations) :

Après délibération, l'assemblée :

- Émet un avis favorable au logo présenté qui sera l'identité visuelle de la commune de Mégrit
- Émet un avis favorable à la proposition de modification de crédits suivante

- Art 2051- 81 : + 2 000 € (site internet + logo + transfert données)
- Art 2313 – 142 : - 2 000 € (provisions)



Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dates des prochaines élections départementales et régionales (20 et 27 juin). Elle rappelle que chacun des membres a reçu une attestation de priorité vaccinale (Covid 19)

Les tableaux suivants des permanences ont été adressés à chacun des conseillers municipaux :

Elections départementales

	Président/ Vice-Président	Titulaires
8H00 – 10H30	Marie-Jeanne DESPRES	Sophie OGEL Thierry AUCLAIR
10H30 – 13H00	Christelle CLEMENT	Loïck LESUFFLEUR Michel MORDEL
13H00 – 15H30	Fabienne GUICHARD	Jean COUPÉ Mathis GUICHARD
15H30 – 18H00	Jean GIBLAINE	Arlette CANTIN Anne- Christine HENRY

Elections régionales

	Président/ Vice-Président	Titulaires
8H00 – 10H30	Mickaël HAQUIN	Marie-Hélène CAROFF Christophe LEMARCHAND
10H30 – 13H00	Stéphane PERTUISEL	Séverine MORIN Manon CLEMENT
13H00 – 15H30	Sébastien TOSTIVINT	Emmanuel BERECHET Nadine COUPÉ
15H30 – 18H00	Philippe CLEMENT	Dominique LEMETAYER Edmond MARCHAND

Madame le Maire rappelle que la présence de tous les Conseillers est nécessaire pour le dépouillement le soir à 18h00 précises.

N° 05/2021/01/04 : Convention avec Dinan Agglomération pour le service d'assainissement collectif

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence assainissement est exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 par Dinan Agglomération mais que certaines missions sont confiées aux communes : tonte près de la lagune, auto surveillance, nettoyage...

Une convention entre Dinan Agglomération et la commune est proposée pour la réalisation des missions. L'ensemble des dépenses pour l'année 2021 est évalué à 3 666 € (même montant que les années passées).

Après délibération, l'assemblée :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention pour 2021
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions pour les années à venir. Madame le Maire est invitée à rapporter à l'assemblée les montants proposés et les éventuels changements.

N° 05/2021/01/05 : Aide financière aux élèves empruntant le transport scolaire

Madame le Maire propose à l'assemblée de reconduire pour l'année 2021 la participation aux frais de transports scolaires à hauteur de 25 € par élève domicilié à Mégrit utilisant le service départemental des transports scolaires (collégiens et lycéens). Elle rappelle que la somme de 1 600 € a été inscrite au BP 2021.

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et décide d'attribuer la somme de 25 € à tous les collégiens et lycéens utilisant le transport scolaire.

N° 05/2021/01/06 : Demande d'achat d'un délaissé communal au lieudit « Les Landes » par M. et Mme RAFFRAY Jean-Claude

Mme le Maire informe l'assemblée que M. et Mme Jean-Claude RAFFRAY domiciliés 8 Les Landes ont sollicité la commune afin d'acquérir une partie d'un délaissé communal (fluo jaune) en limite de leur propriété (fluo vert).

Elle précise que cette éventuelle cession est dispensée d'enquête publique (article L 141-3 du code de la voirie routière) car l'emprise de terrain concernée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide le déclassement du domaine public de l'emprise communale matérialisée en fluo sur le plan, et son classement dans le domaine

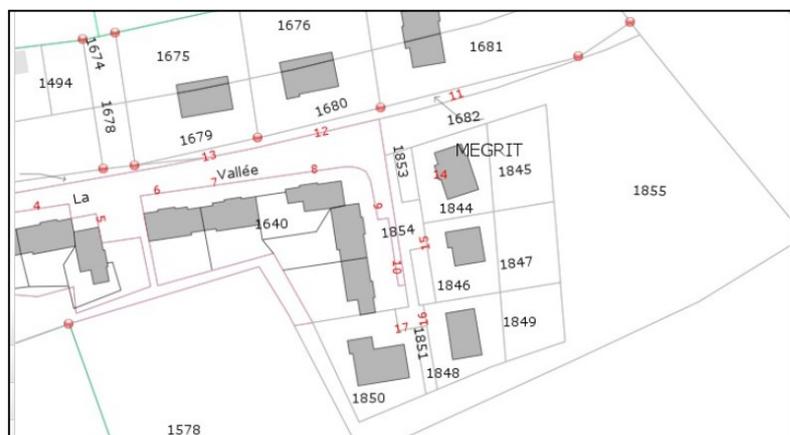


privé communal.

- Accepte de vendre une partie du délaissé (la surface sera à déterminer lors du bornage avec le géomètre) à M. et Mme Jean-Claude RAFFRAY pour un prix fixé à 4 € le m².
- Dit que les frais liés à cette opération (géomètre, notaire) seront à la charge de l'acquéreur.
- Précise que le regard des eaux pluviales restera sur le domaine public et qu'une servitude sera mentionnée dans l'acte de cession afin de permettre à la commune ou à Dinan Agglomération de procéder à l'entretien des canalisations d'eaux pluviales présentes sur le terrain
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

N° 05/2021/01/07 : Demande d'achat d'une partie de la parcelle C 1855 par M. et Mme GUERRAZZI Stéphane

Monsieur Philippe CLEMENT Adjoint en charge des travaux et de la voirie rappelle les termes de la délibération du 29 mars 2021 à ce sujet et précise que la commission des travaux s'est rendue sur site vendredi 22 mai et a proposé de céder à M. et Mme GUERRAZZI (propriété en fluo jaune) une surface maximum de 150 m² (fluo vert).



Au vu des frais de notaire et de géomètre, les intéressés souhaitent obtenir une surface plus importante (environ 300 m²). En dessous de cette surface, ils préfèrent renoncer à cette acquisition.

L'assemblée invitée à se prononcer sur cette demande décide de suivre l'avis de la commission des travaux et d'émettre un avis défavorable à la demande d'achat d'une emprise de terrain supérieure à 150 m² afin de ne pas réduire le fond de la vallée qui représente un intérêt paysager près du sentier de randonnée.

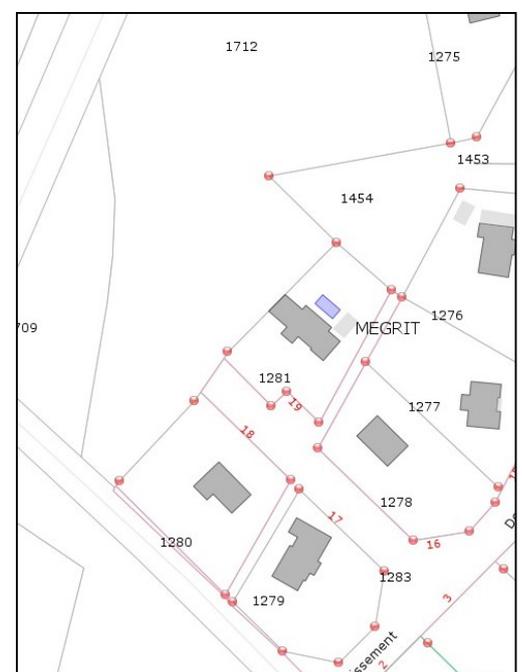
N° 05/2021/01/08 : Demande d'accès sur la parcelle C 1281 par M. et Mme Patrice LEBRAS

Madame le Maire informe l'assemblée que M. et Mme Patrice LEBRAS propriétaires de la parcelle C 1281 (fluo jaune) passent depuis plusieurs années sur le terrain communal cadastré section C n° 1712 dans la zone matérialisée en fluo orange pour rentrer du bois sur leur terrain, et plus récemment pour stationner leur camping-car à l'arrière de leur maison.

Elle précise que ce terrain étant enherbé, il n'est pas possible de passer régulièrement avec un véhicule motorisé sans l'abimer.

L'aménagement paysager de la propriété de M. et Mme LEBRAS ne leur permet pas, en l'état, de rentrer leur camping-car à l'arrière de leur maison. C'est pourquoi ils sollicitent la création d'un deuxième accès à leur propriété.

Avec les Adjointes, plusieurs possibilités ont été évoquées et il est proposé de créer un accès à l'est de leur parcelle



(matérialisé en rose sur le plan), sous réserve d'un accord du syndicat d'eau –Caulnes – La Hutte – Quélaron- et de la SAUR car une grosse canalisation d'adduction en eau potable passe à cet endroit (demande actuellement à l'étude).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attendre l'avis de la SAUR et du Syndicat d'eau Caulnes – La Hutte – Quélaron pour émettre un avis sur cette demande. Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

N° 05/2021/01/09 : Travaux rue du prieuré sur les places de parking

Monsieur Philippe CLEMENT, Adjoint en charge de la voirie informe l'assemblée que la commission des travaux s'est rendue rue du Prieuré pour envisager des travaux à réaliser sur les places de stationnement.

Sur proposition de la commission, l'assemblée décide :

- De modifier la zone à gauche en descendant vers le cimetière pour y mettre des pavés et du gazon.
- De réparer la zone à droite en descendant.
- D'aménager le terrain devant l'abri-bus en posant des dalles stabilisatrices (style nidagravel) et des gravillons. Ces travaux d'aménagement devant l'abribus pourront être réalisés par les employés communaux.

N° 05/2021/01/10 : Questions diverses

- Haie entre la propriété SALMERON DEFRAVAL et la salle polyvalente

Un grillage sera installé par M. DEFRAVAL Samuel et Mme Isoline SALMERON en limite de la salle polyvalente afin de maintenir leurs chiens dans leur propriété. Ils envisagent de réaliser une clôture avec un sous-bassement dans les années à venir. La proposition de financement pour moitié par la commune sera faite le moment venu par les intéressés.

- Repas offert aux personnes de 67 ans et plus

Un repas à emporter le 26 juin sera offert par la commune aux habitants de 67 ans et plus, aux membres du Conseil Municipal, du CCAS, et au personnel communal. Le prix du repas confectionné par le traiteur « Le midi vin » est de 13 €. Un verre de l'amitié sera proposé lors de la distribution qui se fera entre 17h et 19h le 26 juin derrière la salle polyvalente. Les Conseillers municipaux et les membres du CCAS sont invités à distribuer les « bons pour un repas »

- Subventions obtenues pour l'aménagement du stade Emile POILVE

- DETR : 51 825 €
- Département : 31 000 €

- Local commercial près de l'église (crêperie) : aménagement de la terrasse

Les gérants de la crêperie ont installé une pergola sur la terrasse. La commune a aménagé un claustra et fait l'acquisition de 3 bacs de fleurs (prix du bac : 69.90 € T.T.C)

- Fauchage en cours

L'entreprise GUESSANT de Trévron a démarré le fauchage comme prévu.

- Missions argent de poche

Des missions argent de poche vont être proposées par l'OISCL pour les jeunes de 16 à 18 ans pour des missions de 3h30 avec une pause de 30' et une rémunération de 15 €.

La Présidente
Marie-Jeanne DESPRÉS

La secrétaire
Anne-Christine HENRY